

RÈGLEMENT NUMÉRO 355-05-2022 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 127-12-2006 DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DE TARIFICATION DES CERTIFICATS

- ATTENDU QUE** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine;
- ATTENDU QU'** un règlement sur les permis et certificats est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- ATTENDU QUE** l'obtention d'un certificat pour l'occupation du domaine public est maintenant possible;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Racine désire ajouter ce nouveau certificat à la grille de tarification des certificats;
- ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 355-05-2022 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Sera ajouté le type de certificat « certificat d'occupation du domaine public » à l'article 7.2 du chapitre 7 du règlement 127-12-2006 tel que présenté ci-dessous;

Type de certificat	Tarif	Délai d'émission (jours)	Validité du certificat
Certificat d'occupation du domaine public	250 \$	30 jours	n/a

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

MARIO CÔTÉ
Maire

LYNE GAUDREAU
Directrice générale et greffière-
trésorière

AVIS DE MOTION : 2 mai 2022
PRÉSENTATION DU PROJET : 2 mai 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 juin 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 juin 2022